

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20201116-VD20201116-008-DE
Date de télétransmission : 18/11/2020
Date de réception préfecture : 18/11/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Îlot Tivoli – Sainte-Anne – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le label Ville d'Art et d'Histoire obtenu en 2008, l'inscription du secteur sauvegardé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015, le classement en Zone Touristique en 2018 ou encore la rénovation du Musée des Beaux-Arts après 10 ans de travaux contribuent au rayonnement et à l'attractivité de Dijon, et plus particulièrement de son centre-ville historique.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) affirmera encore plus le rayonnement métropolitain du centre ville.

Dans le cadre de cette dynamique, le quartier Tivoli - Sainte-Anne présente un réel intérêt lié à son patrimoine architectural et historique (bâtiments protégés, ancien couvent, cours historiques, ancienne église présentant une façade baroque...), à son potentiel culturel (Musée de la Vie Bourguignonne, Musée d'Art Sacré) et paysager (présence de nombreux espaces libres en cœur d'îlot).

L'objectif de la Ville de Dijon est d'intégrer cet îlot dans un parcours urbain de qualité, interconnecté avec la gare Dijon Ville, le jardin de l'Arquebuse, la CIGV et le centre historique tout en mettant en valeur la richesse, l'identité et les spécificités du lieu. L'héritage des siècles passés sur cet îlot en fait un lieu unique sur Dijon qui mérite d'être préservé et mis en valeur.

La première phase de ce projet a été mise en œuvre en 2017 par la démolition du mur de clôture et de l'ancien bâtiment de la Société d'Entraide et d'Action Psychologique (SEDAP) avec en lieu et place la reconstruction d'un muret surmonté d'une grille. Ces travaux ont permis d'ouvrir le site sur l'espace public, incitant les habitants à se réapproprier les lieux.

La deuxième étape du projet, achevée en mars 2020, a notamment vu la réhabilitation de la cour Odette Maillard et la requalification du cloître du Musée de la Vie Bourguignonne.

Afin de poursuivre la démarche, la 3ème phase du projet consistera à aménager les autres espaces de l'îlot (cours et jardins) ainsi qu'à relier le secteur Nord (site Dumay) au secteur Sud (Jardin des Apothicaires) par la réalisation d'un cheminement piéton.

A ce titre, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

A l'issue de l'appel à candidatures, trois concepteurs seront choisis selon leurs références, leurs compétences (paysage et urbanisme notamment) et leurs moyens.

Les trois candidats retenus devront établir un projet d'un niveau « esquisse plus », sur la base du programme défini par le maître d'ouvrage et dont une synthèse est annexée au présent rapport. Ce programme reprend notamment les propositions intéressantes qui ont été émises lors de la consultation organisée en 2017.

L'équipe lauréate sera ensuite désignée et se verra confier un marché de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'ouvrage entend confier au futur maître d'œuvre l'ensemble des missions suivantes :

- conduite des études d'avant-projet sommaire (APS) dans le respect du programme détaillé de l'opération ;
- conduite des études d'avant-projet détaillé (APD), y compris l'élaboration du dossier des autorisations d'urbanisme ;
- les études de projet (PRO / DCE)
- l'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- l'examen de conformité (VISA) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), ainsi que l'assistance lors des opérations de réception (AOR).

A ce stade et sur la base des différentes estimations réalisées dans le cadre du concours d'idées, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 1 350 000 € HT (honoraires compris).

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- lancement de l'appel à candidatures fin 2020,
- attribution du marché de maîtrise d'œuvre et lancement des études de conception en 2021,
- démarrage des travaux en 2022.

Par ailleurs, le montant de l'enveloppe globale des indemnités à répartir entre les trois concurrents qui seront sélectionnés et qui auront remis une étude complète répondant au programme est fixé à 36 000 €.

Aussi, la Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées notamment dans le cadre du Contrat Métropolitain et du FEDER.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – décider l'aménagement des cours et jardins de l'îlot Tivoli – Sainte-Anne ;
- 2 - adopter la synthèse du programme prévisionnel proposé ;

3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 350 000 € HT (honoraires compris) ;

4 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2021 et à inscrire aux budgets des exercices suivants ;

5 - m'autoriser à engager la procédure de consultation, pour la désignation du maître d'œuvre ;

8 - fixer à 36 000 € le montant de l'enveloppe globale des indemnités à répartir entre les trois candidats sélectionnés sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au programme et règlement de consultation ;

9 - m'autoriser à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;

10 - de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;

11 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ